

# L'IMPARTIAL

L'Union fait la Force

CIE DE L'IMPARTIAL, Propriétaire

Fondé en 1893 par Gilbert Buote et son fils François Joseph

F. J. BUOTE, Rédacteur, Mme. F. J. BUOTE Assistante

Vol. 3 No. 37 Nouvelle Serie

TIGNISH, LE DU PRINCE EDOUARD, MARDI LE 28 MARS, 1911

18 ANNEE

## VIVE LE PAPE, PONTIFE ET LA GUERRE ROYALE.

En cette année 1911, là bas dans la ville où il demeure prisonnier, le Saint Père sera en butte à des outrages de spéciales violences.

La franc-maçonnerie prépare de graves manifestations durant ce mois de mars. Ces fêtes anticatholiques, en rappelant la proclamation de Rome comme capitale italienne, évoqueront aussi le souvenir de la spoliation de l'Eglise.

La franc-maçonnerie essaie d'amener à Rome tous les chefs d'Etats, et les étrangers vont sans doute affluer à ces fêtes. Espérons que tous les catholiques s'abstiendront. Comme nos lecteurs le savent, le Pape, légitimement froissé de l'insulte, demande qu'on le laisse à sa tristesse et suspend, durant cette année, les audiences officielles. Déjà, les catholiques allemands, au nombre d'un million et quelques cents mille, dans un volumineux document portant leur signature et adressé à Sa Sainteté le Pape Pie X, se sont engagés à ne pas mettre les pieds à Rome durant l'année 1911, afin de protester contre le cinquantenaire qui se prépare.

Nathan, le fameux maître de Rome, juif d'origine, protestant de surface, franc-maçon de corps et d'âme, triomphe aujourd'hui. R-

contez cette prose maçonnique :

"Rome a brisé les chaînes du passé et, émancipée des civilisations d'autrefois, elle a inaugurée une autre et s'est vue sacrée cité universelle du progrès dans l'avenir. Cette affirmation nous est donnée par la Ville qui, du haut du Capitole, proclame la liberté de conscience qui franchit les frontières et embrasse dans sa revendication humaine toute la civilisation moderne."

Mais, à travers cette clameur insensée, j'entends la voix du Vétéran de Rome, la voix du prisonnier illustre contre lequel sont déchaînés l'enfer et le monde orgueilleux et pervers : "Espérons, Dieu veuille sur nous et saura déjouer les trames ourdies contre nous par nos ennemis".

Prends garde, Nathan. Vain triomphe que le tien ! Le mot de Thiers reste toujours vrai : "Qui mange du pain en crève !" Tremblez spoliateurs et adeptes de Satan ; car les bras vengeurs de l'Eternel est en garde à la porte du Vatican ! Les tempêtes que vous soulevez contre la Ville Eternelle viendront encore, en gémissant, amortir leurs vagues écumantes contre le Roc inébranlable sur lequel est assis l'immortel Pie X.

Pour entrer dans les vnes de l'émiment pontife, nous devons nous, catholiques, resserrer davantage les liens qui nous rattachent au Saint-Siège. Lors-que l'ingratitude et la haine lui prodigèrent l'outrage, nous, les enfants de l'Eglise, multiplions les témoignages de notre dévouement et de notre fidélité.

Prions pour le pape, afin d'attirer les plus abondantes bénédictions sur le Chef de l'Eglise, qui, bien que prisonnier au Vatican, trouve chez lui assez de courage pour faire face aux tristesses de l'heure présente. Une fois de plus nous avons la preuve que dans tous les revers qu'elle essuie, l'Eglise du Christ puise de nouvelles forces. Les torrents des souffrances ont beau se précipiter à flots dans l'âme du prince des Apôtres, son cœur s'élargit à proportion de ces calamités mêmes : les fleuves ont beau jeté à la mer toutes les eaux du globe, l'océan ne déborde pas.

Que tous les catholiques donc gaisissent avec empressement cette occasion de déposer aux pieds de l'auguste Prisonnier des hordes piémontaises l'expression de leur dévouement inviolable et de le saluer du vieux cri d'autrefois :

"Vive le Pape, Pontife et Roi !"  
"L'Echo."

d'une manière efficace.

Le comte von Reventlow, le fameux écrivain allemand, doit publier bientôt une critique sur les relations entre les Etats-Unis et le Japon, qui, à cause de la réputation du comte comme expert, va beaucoup intéresser.

Il affirme qu'il est hors de doute, que le Japon se prépare à la guerre contre les Etats-Unis, avec autant de soin qu'il l'a fait pour la Russie.

Le comte affirme que les hommes d'Etats sont bien convaincus que le Japon ne peut pas continuer à être une grande puissance, à moins qu'il ne possède d'une manière absolue la suprématie sur le pacifique, qui est indispensable à sa prospérité commerciale.

Le désir de cette suprématie est le résultat logique des efforts du Japon pour commander le marché chinois.

Le Japon réalise qu'il ne possède pas les énormes ressources financières non plus que l'efficacité techni-

que commerciales des Américains.

Ainsi, d'après le comte le but du Japon est de priver les Etats-Unis de ses bases sur le Pacifique avant que la flotte américaine ait une suprématie telle que le Japon ne pourrait plus l'atteindre.

Il est clair qu'en s'emparant des Philippines, d'Hawaï et de la partie Américaine de Sarcoce, aussi bien que de Guam, le Japon se crée un avantage permanent et inaltérable. La flotte américaine, la plus puissante que l'on pourrait imaginer ne serait d'aucun secours dans un champ d'opération aussi vaste que l'océan Pacifique sans ces bases avancées et ainsi en s'emparant, le Japon serait en mesure de se défendre contre une attaque des américains.

Cette conquête rendait le Japon maître du Pacifique.

Le comte ajoute qu'il n'y a pas de doute que le Japon est actuellement en position de se saisir de ces îles, parce qu'elles ne sont pas fortifiées et qu'il est impossible à la flotte américaine de les protéger

### OEUVRE PRATIQUE--CHARITE. PAUVRETE.

Plusieurs trouveront peut être étrange d'entendre prononcer le mot de pauvre. Et cependant, il faut bien se résoudre à le faire sonner à nos oreilles.

La pauvreté marche en effet, côte à côte avec le progrès moderne. Elle le suit partout : à la campagne, à la ville et jusque dans les lieux où l'on soupçonnerait le moins sa présence. Elle s'attache à ce brillant avec tout le désespoir de ses énergies déçues. Si nulle part cette pauvreté n'est aussi grande que dans les villes, nulle part aussi elle n'est plus difficile à découvrir, car au milieu de la tempête modernisante, elle a subi les atteintes de cet air ambiant. Elle s'est modernisée en produisant ce que nous appelons aujourd'hui les pauvres honteux, c'est-à-dire, des pauvres qui manquent de tout et qui s'ingénient, malgré cela, à cacher, Dieu sait au prix de quelles souffrances, les dehors de leurs misères. Si l'esprit humain en est ainsi venu à rougir de sa pauvreté, c'est parce que le monde a perdu une partie saine de sa mentalité.

Une opinion fautive l'a désavantageusement remplacé.

On estime de moins en moins, au point de la bonté, tout ce qui ne brille pas, tout ce qui n'est pas riche. Les pauvres sont de plus en plus regardés avec indifférence, et même avec quelque mépris. Dès lors rien d'étonnant que les pauvres

honteux augmentent avec rapidité. Cette constatation est de nature à faire réfléchir. Il est à se demander si au lieu de "progrès moderne," il ne faudrait point crier "recul moderne." A mesure que la machinerie se perfectionne, l'esprit, lui, semble perdre un peu de son élévation : il se matérialise et tend à prendre rôle de machine.

Après cela faut-il s'étonner que les pauvres se cachent et n'osent même pas implorer la pitié du riche ? Non. Mais faut-il les laisser ainsi dans l'indigence ? Non. Il faut que la charité s'ingénie et se faufile en tous lieux, pour les découvrir tous et soulager la misère sous quelque forme qu'elle se présente. Il faut que la charité chrétienne adoucesse chez les pauvres, l'amertume des rigueurs que la nature s'est plu à leur faire savourer. Il faut que cette charité allège le poids du fardeau que les épreuves et les privations ont jeté sur leurs épaules.

La charité atteindra ces déshérités, ces braves coeurs qui, en silence et loin des regards humains, souffrent parfois des martyres. Oui, elle les atteindra et fera encore parvenir, si elle est vraiment discrète, quelques rayons de soleil en leur âme endeuillée.

La charité bruyante n'a jamais fait beaucoup de bien. Seule, celle qui est désintéressée, simple et discrète pénètre partout, soulage et console.

mi gramme de sel de nitre. On trempe dans ce mélange les feuilles de papier qu'ensuite on sèche d'abord à l'air, puis avec un fer à repasser.

Le beurre, enveloppé de papier albuminé bien desséché se conservera frais pendant des mois et même des années, pourvu qu'on le place dans un lieu sec et surtout aéré.

### CHEZ LES ORANGISTES

Ces doux orangistes d'Ontario voudraient s'opposer, par voie législative, à la loi de l'Eglise touchant les mariages mixtes. Les orangistes ne savent-ils pas que les lois de l'Eglise sont pour les catholiques et ne les concernent en rien ? Que ne se mêlent ils de leurs affaires ?

Il paraît dit l'un d'eux, que par les écoles bilingues l'Eglise de Ro-

Remarques a

"Une Ancienne Elève"

"Une Ancienne Elève", qui a écrit dans l'"Action Sociale" du 6 mars courant, a sans doute terminé ses études au "Mount St Vincent" près de "Halifax". La langue française y est enseignée une heure par jour". A qui ? A combien d'élèves ? Par qui ? L'exposé de ces détails, ainsi que de la composition complète du cours d'étude serait intéressant. L'influence bienfaisante des Pères Eudistes français du Séminaire du Saint-Coeur de Halifax, qui ont donné des cours au convent, à ma connaissance, a pu modifier certaines choses et donner quelques avantages par rapport à l'enseignement du français.

Admettons que l'"aujourd'hui encore" de M. Landry ne soit pas d'accord avec la vérité. Cette défiance faite par le passé aux jeunes filles Acadiennes de parler français, au noviciat des Soeurs de la Charité de Halifax et de St-Jean, parler français étant "vulgar" (trivial), comme on qualifiait une chose à dédaigner de "frenchy", n'est-elle pas un fait ?

D'ailleurs, quand bien même on n'enseignait que du français à ces irlandaises du "Mount St Vincent" et qu'on y parlerait cette langue, les motifs assimilateurs de la fondation et du maintien exclusif dans chacun des diocèses de Halifax et de St-Jean, d'une seule congrégation enseignante, seraient-ils pour cela infirmes ? Ces motifs même ne fussent-ils pas réels, les agissements de ces "trusts" de l'éducation, pour étouffer le verbe français dans les gorges acadiennes, seraient-ils moins révoltants dans leur hideuse réalité ?

Voilà les soeurs de Charité de Halifax à l'oeuvre à Amhurst, N. E. Elles n'enseignent le catéchisme et les prières aux enfants qu'en anglais, lorsque les quatre-cinquièmes de leurs élèves sont de langue française. Elles font deux heures par semaine d'enseignement français, et quel français, grand Dieu ! ... "Et alibi aliorum".....

Après des Soeurs de Charité de St-Jean, N. B., tirées à peu près du même moule, il fallut à Shédiac, à Bouctouche, à Moncton, revendiquer de haute lutte, un enseignement satisfaisant du français. Pas plus tard qu'au dernier mois de janvier à Memramcook, pour un pensionnat tenu par les dites Soeurs, bâti par les paroissiens acadiens, sur un terrain spacieux légué par testament, par un acadien de la paroisse, pour des fins d'éducation française, les paroissiens du rent pénétrèrent à coup d'un millier de signatures auprès de la Supérieure de la communauté, pour faire cesser les vexations, j'allais dire les tyrannies, exercées sur les élèves de la paroisse, et pour obtenir une mesure raisonnable d'enseignement français.

A Bouctouche, à Shédiac et à Moncton, il nous faut passer par ce que veulent les syndics de l'école, les cours étant sous la loi de la province et les religieuses rétribuées selon leur brevet de capacité pédagogique : à Memramcook, (paroisse de six cents familles acadiennes et d'une quarantaine au plus de familles irlandaises), nous sommes indépendantes ; nous sommes les seules maîtresses, et nous ferons là un pensionnat irlandais.

Pas gênées ces bonnes soeurs irlandaises, avec leur vingtaine de pensionnaires irlandaises dans un convent pouvant en loger un cent. Il faut avouer que cette communauté de St-Jean, la seule enseignante du diocèse, n'a pas de pensionnat irlandais ; il faut donc en voler un aux Acadiens pour dire qu'on en a.

PACIFIQUE II.  
Memramcook, N. B. 8 mars 1911.

### HISTOIRE NORMANDE

Un jour, le roi Dagobert, passant sur une route, admira un pommier magnifique tout chargé de fruits encore verts.

—Le bel arbre, Sainte Vierge ! Quand les pommes seront mûres, j'en voudrais bien manger !

Et s'adressant au propriétaire du champ tout ravi de l'aubaine :

—Le moment venu, faites moi le plaisir, mon ami, de m'en apporter deux !

Le temps passa et un jour le paysan, qui s'était gardé d'oublier se présenta devant le roi :

—Que me veux-tu ? dit Dagobert.

—Sire, voici les deux fruits que vous avez désiré recevoir.

Et le bonhomme présentait des pommes admirables, énormes, dorées, rosées à merveille.

Le roi en eut de suite l'eau à la bouche et tendant la main, il prit l'un des fruits et le mordit à belles dents.

—L'autre est pour toi, mangeons ensemble, dit-il.

Le Normand tira alors son couteau de sa poche et se mit en devoir de peler la pomme qui lui était échue.

—Ah ça ! s'écria Dagobert, surpris de voir l'autre prendre un soin qu'il jugeait inutile, ah ça ! mes paysans seraient ils plus délicats que leur maître ?

—Que non ! Sire, seulement... et le bonhomme s'embarrassait dans sa phrase—seulement... l'une des pommes est tombée tout à l'heure dans... quelque chose que je n'oserais nommer, et dame ! comme je ne sais pas laquelle.

L'histoire ne dit pas si le roi Dagobert acheva de manger sa pomme.

### L'imposition des cendres à domicile

Est-il permis à un curé d'établir la coutume de porter les cendres à domicile aux malades ?

L'Ami du Clergé répond : Rien à condamner dans cette pratique vis à vis des malades, au contraire. L'imposition des cendres est un précieux sacramental qui rappelle la fragilité de la vie, la nécessité de la pénitence et le pardon qu'on peut obtenir de la miséricorde de Dieu. Ainsi leur convient elle même plus qu'à tout autre.

Et ne dites pas que le décret du 8 juin 1668, n. 1357, a cependant interdit cet usage. C'est une erreur que l'on trouve dans certains ouvrages de liturgie pratique, mais qu'il importe de rectifier : Un Gardien des Mineurs Observantins du diocèse de Rossano (province de Naples) allant dans les maisons pour y distribuer les cendres, le curé de la paroisse s'en plaignit à la Congrégation, et celle-ci répondit que ce religieux était dans son tort et n'en avait pas le droit, mais rien de plus.

Ce qui est défendu, ce n'est donc pas l'imposition des cendres sur les malades à domicile, mais c'est l'empêchement que ce religieux se permettait sur les droits du curé.

fillette de trois ans abandonnée et pleurant à chaude larme.

Ils décidèrent de l'adopter et tous les employés du réseau contribuèrent à la aider de leurs deniers. L'enfant grandit ; tous les ans, une collecte faite sur la ligne de Pétersbourg à Moscou permit de donner à l'orpheline une éducation soignée, et celle que l'on baptisa Ladmila Nicoïevska devint la "Fille du chemin de fer".

Tout récemment on a fêté sa onzième année, et l'ingénieur en chef, à qui elle avait été confiée, a fait connaître que la générosité des employés avait déjà produit le chiffre merveilleux de huit cent mille francs ! La petite orpheline, à vingt ans, sera un riche parti.

## CHEVALERIE AU CHEVALET.

### CHEVALIERS SUR LE SENTIER DE LA GUERRE.

Est-il vrai qu'à Régina, dernièrement, un grave incident est survenu à propos de dancing parties organisées par les Knights of Columbus ?

Là comme ailleurs les K. of C. raffolent de la danse.

Le vénérable curé de la paroisse qui est le chapelain des Knights de l'endroit n'est pas un admirateur ni un partisan de la dancing church. Aussi fit-il défense à ses chevaliers d'organiser des bals.

Les Knights aux pieds légers auraient, dit on, passé outre à la défense.

Conséquence : démission du chapelain et énergique protestation du vénérable prêtre du haut de la chaire.

Pour mettre le comble au scandale causé par eux, un Knight répondit au sermon du curé dans un article de journal.

Si tout cela est vrai, comme nous avons raison de le croire, nos sources de renseignements étant excellentes, n'est ce pas que c'est édifiant ?

\*\*

### "KNIGHT" ET MAGON

Parmi ceux qui suivent de près la campagne entreprise autour des K. of C. par la Vérité, un bon nombre sont aux-ux de savoir s'il est vrai qu'il est mort récemment à Saint-Hyacinthe un homme qui avait été Knight of Columbus et membre de la fameuse loge l'E-mancipation ?

Le cas est intéressant, mais il ne serait pas unique dans l'espace. En effet, il y a une dizaine d'années, il mourut aux Etats-Unis un franc-maçon qui était en même temps

K. of C. Cela fit du bruit.

Après informations prises, je crois pouvoir dire qu'en effet il y a eu à Saint-Hyacinthe un homme qui était en même temps K. of C. et membre de l'E-mancipation. Au lendemain de la publication de la brochure Lemieux, ce F. dut nécessairement abandonner la chevalerie ; peu après il abandonnait à us si la maçonnerie.

Le plus consolant c'est que ce malheureux égaré est mort un bon chrétien.

Grâce aux prières ferventes des siens, Dieu lui a épargné le supplice de mourir entre les bras des magons impies qui se disaient ses frères

\*\*

### LE DESHONNEUR D'UN CHEVALIER

La Vérité a publié la semaine dernière une dépêche de Washington où un Knight of Columbus était accusé de vendre le vote de ses frères en chevalerie.

Cette très grave accusation a été portée en pleine Chambre par M. Ben Johnson représentant du Kentucky au Congrès.

Elle a fait beaucoup de bruit ; mais il est évident qu'on a vite placé cette affaire sous le boisseau.

Les K. of C. ont le devoir de laver cette souillure qui n'atteint pas seulement un membre, mais pour ainsi dire l'Ordre tout entier.

Ce nouveau scandale qui vient d'éclater n'est que la conséquence logique de l'esprit que forme chez les K. of C. la protection octroyée en grand honneur au sein de cette société.

A force de se moquer des principes de justice et de danser sur les principes de morale on arrive vite au dernier degré du déshonneur.

Jean Bourget.

### NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

Le maître-général des postes a autorisé l'ouverture de quarante six nouveaux bureaux de poste, dont six dans la province de Québec ; Ontario, cinq ; Alberta, onze ; Saskatchewan, six ; Manitoba, un, et Nouvelle Ecosse, un.

### UNE VILLE ITALIENNE DETRuite

On rapporte qu'une centaine de personnes ont perdu la vie lors de la ville de Viareggio, en Toscane, par une tempête et une vague de haute marée montante. Selon qu'il a été rapporté ici, hier, un cyclone a frappé la ville et détruit plusieurs édifices.

Pendant le fort de la tempête et au temps de la marée haute une vague de la mer s'est abattue sur la partie de la ville qui regarde le port, balayant tout sur son passage. Aux dernières nouvelles pas un seul corps des noyés n'avait été retrouvés.

Le port de Viareggio est à deux milles à l'ouest de Luccan et a une population d'environ 15,000 âmes.

### CONSERVATION DU BEURRE

Il y avait un jour, une pauvre crémière qui se désolait devant un de nos chimistes célèbres, de ne pouvoir conserver son beurre.

—Mon enfant, lui dit le savant, suivez mes conseils, et vous vous en trouverez bien. Il y a des gens qui vous diront de recourir au sel, au charbon de grain, à l'huile ; ne faites rien de tout cela. Le beurre fait, sitôt que vous le recevez, doit être malaxé dans un linge en toile doublé d'une étoffe de laine, puis pressé fortement, pour en exprimer ce qu'il peut y rester d'eau et de petit lait ; ensuite, vous l'enveloppez entièrement de papier albuminé.

Quand on veut albuminer le papier, on prend des blancs d'oeufs qu'on bat à l'état de neige, et auxquels on ajoute, pour chaque oeuf, un gramme de sel marin et un de-